



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENOUE (Suppléante) - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2014/76

**Objet : Désignation des représentants à l'Association de Développement
du Pays de Cocagne**

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout étant membre de l'Association de Développement du Pays de Cocagne, il est proposé au Conseil de procéder à la désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants pour siéger à l'Assemblée Générale.

Monsieur le Président rappelle que sont aussi membres de l'Association les Conseillers Généraux du territoire du Pays de Cocagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne les représentants de la Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout à l'Association de Développement du Pays de Cocagne dont les noms suivent :

Titulaires	Suppléants
- M. Raymond GARDELLE	- M. Jean-François TACCONE
- M. Thierry BARDOU	- M. Christian MAZARS

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 7 mai 2014.

Le Président,
Raymond GARDELLE